

DEPARTEMENT

DES ALPES MARITIMES

⎯⎯⎯

Canton de Levens

⎯⎯⎯

COMMUNE

DE

### SAINT-MARTIN-DU-VAR

06670

Llmlml

##

**PROCEDURE DEROGATION DE TONNAGE**

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DES PIECES** | **OBSERVATIONS** |
| 2 documents  Métropole  NCA  | Madame, Monsieur  J’accuse réception de votre demande,Veuillez trouver ci-joint le formulaire type pour les demandes de dérogation de tonnage qui sont dorénavant instruites par la Métropole NCA.Vous en souhaitant bonne réception, Cordialement,Secrétariat/Accueilaccueil@saintmartinduvar.frTel. 04 92 08 21 50/fax 04 92 08 21 59  1) Pour déposer une demande de travaux, et afin d’attribuer un numéro d’enregistrement, merci de bien vouloir passer par l’adresse suivante : https://gat.nicecotedazur.org/demandetravaux/demandetravaux.aspx Veuillez penser à Télécharger le document correspondant à l’objet de vos travaux en bas de page, le remplir et le joindre à la demande,  2) Pour une demande de dérogation de tonnage, veuillez trouver ci-joint l’imprimé à remplir et retourner à l’adresse suivante : demandetravaux.centre@nicecotedazur.org(veuillez penser à fournir les cartes grises à jour des visites techniques, préciser l’adresse de livraison ou de travaux, la nature des matières et/ou matériaux transportés, immatriculations, période exacte souhaitée…). »    Gestion du domaine publicDirection générale des routes, circulation et subdivisions Direction des subdivisions métropolitainesSubdivision Centre - COLOMARS  METROPOLE NICE COTE D'AZUR - 06364 Nice cedex 4  |